

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
29 septembre 2022**

Présidence : M. Yannick Schelker

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 654/22 relatif à la rénovation des toitures des bâtiments scolaires Borné-Nau B et C, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien selon le préavis 654/22.
- Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 470'000.- TTC, le compte n° 9143.19 est ouvert au bilan à cet effet
- Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante
- Article quatre : d'utiliser le fonds de réserve au bilan n° 9281.07 Fonds immeubles pour l'amortissement d'une partie de l'investissement d'un montant de CHF 350'000.-
- Article cinq : d'amortir le solde de cet investissement, après prélèvement aux fonds de réserve, soit CHF 120'000.- par le compte 3542.331, sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2023.

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich